

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2017

PROCES VERBAL

Etaient présents sous la présidence de M. Gérard HUMBERT, Maire

Mmes et MM. les Adjoints : VOGT, MISSLER, BRASSEUR, GAENG,

Mmes et MM. les Conseillers : KARMANN, CAKICI, EYERMANN, SCHNELL, BOUR, GOBER, OLIGER, SCHMITT, KRACKENBERGER, LETZELTER, SALLERIN, NOMINE

Absents excusés : Mmes et MM. WIESSER, OZEN, SCHMITT, DESCOURVIERES

Procurations : M. WIESSER à M. BRASSEUR
M. OZEN à Mme CAKICI
Mme SCHMITT à M. VOGT
Mme DESCOURVIERES à Mme NOMINE

Assistait, en outre, M. Mathieu MULLER, Directeur général des services de la Ville.

Mme Patricia SCHMITT, M. Bernard KRACKENBERG et Mme Josiane NOMINE ont été installés dans leur fonction de conseiller municipal.

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

17 conseillers étant présents, et 4 conseillers absents ayant donné procuration, le quorum est atteint.

L'assemblée désigne Jacques BRASSEUR comme secrétaire de séance (article L 2121-15 CGCT).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2016 envoyé par courriel le 30 Décembre 2016 ou remis en boîte aux lettres par l'agent de police a été approuvé à l'unanimité.

Affaires communautaires

Point n° 1. Remplacement de conseillers communautaires suite à des pertes définitives de mandat

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'au terme des dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 et du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle, les Communautés de Communes du Pays de Bitche et de Rohrbach les Bitche sont amenées à fusionner au 1^{er} janvier 2017.

La répartition de sièges (répartition de droit commun au titre des II et V de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) octroie à la Ville de Bitche 9 sièges sur 67 au sein de la nouvelle communauté fusionnée contre 6 sièges avant fusion.

Six délégués de la Ville de Bitche ont été élus lors des élections municipales du 29 mars 2014 et installés lors de la séance du conseil communautaire du 14 avril 2014, à savoir Gérard HUMBERT, Maria MERCKEL, Pascal LEICHTNAM, Marie Madeleine CHRISTEN, Gérard MISSLER, Francis VOGT.

Dans la mesure où la Ville dispose de 3 sièges supplémentaires au 1^{er} janvier 2017, les mandats des 6 conseillers communautaires précédemment élus ont été maintenus (article L. 5211-6-2 alinéa a du CGCT).

3 conseillers communautaires supplémentaires ont été élus par le Conseil Municipal parmi ses membres en sa séance du 15 décembre 2016, selon notamment les modalités de l'article L. 5211-6-2 alinéa b du CGCT.

Au final, à la suite des démissions intervenues récemment, les conseillers communautaires encore en exercice sont : Gérard HUMBERT, Gérard MISSLER, Francis VOGT, Véronique SCHNELL, Jean-Marie EYERMANN.

Il y a ainsi 4 sièges vacants.

Monsieur le Maire indique qu'il est fait application de l'article L. 273-10 du code électoral qui dispose que lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseillers communautaires.

En conséquence de ce qui précède Monsieur le Maire :

- informe que Pascal LEICHTNAM est remplacé par Jacques BRASSEUR, Maria MERCKEL est remplacée par Nurgul CAKICI, Marie Madeleine CHRISTEN est remplacée par Hélène BOUR et Elisabeth LETZELTER par Josiane NOMINE.

- propose au Conseil Municipal de prendre acte de ces désignations et de rappeler que sont conseillers communautaires :

Gérard HUMBERT, Gérard MISSLER, Jacques BRASSEUR, Nurgul CAKICI, Hélène BOUR, Véronique SCHNELL, Jean-Marie EYERMANN, Francis VOGT, et Josiane NOMINE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre acte de ces désignations et de rappeler que sont conseillers communautaires :

Gérard HUMBERT, Gérard MISSLER, Jacques BRASSEUR, Nurgul CAKICI, Hélène BOUR, Véronique SCHNELL, Jean-Marie EYERMANN, Francis VOGT, et Josiane NOMINE.

Affaires municipales

Point n° 2. Désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la CAO est composée du maire ou son représentant, président, et de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (article 22 du Code des marchés publics).

Monsieur le Maire propose la candidature des conseillers municipaux suivants :

Délégués titulaires :

- Gérard MISSLER
- Joël OLIGER
- Bernard KRACKENBERGER
- Roland WIESSER
- Serge SALLERIN

Délégués suppléants :

- Jacques BRASSEUR
- Brigitte GOBER
- Nurgul CAKICI
- Véronique SCHNELL
- Patricia SCHMITT
- Elisabeth LETZELTER
- Metin OZEN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner les conseillers municipaux suivants :

Délégués titulaires :

- Gérard MISSLER
- Joël OLIGER
- Bernard KRACKENBERGER
- Roland WIESSER
- Serge SALLERIN

Délégués suppléants :

- Jacques BRASSEUR
- Brigitte GOBER
- Nurgul CAKICI
- Véronique SCHNELL
- Patricia SCHMITT
- Elisabeth LETZELTER
- Metin OZEN

Point n° 3. Remplacement de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire est président de droit. Le Conseil d'Administration est composé de deux collèges en nombre égal de membres : le collège des élus (élus par le Conseil Municipal) et le collège des administrateurs nommés (désignés par Monsieur le Maire).

Il est rappelé que par délibération du 11 avril 2014, le nombre de membres du collège des élus a été fixé à 7.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- de porter à 8 le nombre de membres du collège des élus ;
- de désigner les conseillers municipaux suivants :

Collège des élus :

- Bernard KRACKENBERGER
- Patricia SCHMITT
- Jacques BRASSEUR
- Brigitte GOBER
- Nurgul CAKICI
- Hélène BOUR
- Véronique SCHNELL
- Elisabeth LETZELTER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de porter à 8 le nombre de membres du collège des élus ;
- de désigner les conseillers municipaux suivants :

Collège des élus :

- Bernard KRACKENBERGER
- Patricia SCHMITT
- Jacques BRASSEUR
- Brigitte GOBER
- Nurgul CAKICI
- Hélène BOUR
- Véronique SCHNELL
- Elisabeth LETZELTER

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance,

Jacques BRASSEUR